

*Privilège—M. W. Baker*

Il ne s'agit pas fondamentalement d'une question de privilège, mais d'un point de désaccord et de mauvaise interprétation. En outre, deux députés de l'opposition sont intervenus assez longuement à ce sujet, et il me semble que nous devrions nous en tenir là, étant donné en particulier qu'il n'y a pas dans ce cas atteinte aux privilèges des députés.

M. BAKER (GRENVILLE-CARLETON)—L'ENREGISTREMENT DES PROPOS DU MINISTRE

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour soulever ce que j'appellerais une nouvelle question de privilège. J'ai tenté d'intervenir au moment où Votre Honneur s'est levé, et j'ai préféré ne pas vous interrompre. Votre Honneur vient de régler la question en disant qu'il s'agissait d'un point de litige et d'une divergence d'opinion entre deux parties. Je ne veux pas remettre en question la décision de Votre Honneur, mais je lui ferais très respectueusement remarquer que cela va beaucoup plus loin. C'est pourquoi je soulève une nouvelle question de privilège se rapportant aux propos qu'a tenus le ministre.

Votre Honneur a entendu citer—et je vais les citer à nouveau—des propos provenant d'un enregistrement du discours fait par le ministre. On peut réécouter les bandes. Le ministre en a la transcription et elle est très claire. Je suis sûr que l'enregistrement confirmera que le ministre a fait part d'une opinion manifestement avancée à la Chambre par le chef de l'opposition (M. Clark) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Cependant, c'est l'inverse qui s'est produit pour sa déclaration d'hier. Nous devons la replacer dans le contexte des déclarations qu'elle a faites ici à la Chambre en tant que député qui, soit dit en passant, est également ministre de la Couronne.

Hier, le ministre a affirmé ceci:

... je n'ai qu'à ajouter, que j'ai toujours appuyé entièrement le travail et les actions, en particulier au sujet de cette crise parlementaire ...

Comment peut-on réconcilier ceci avec la déclaration que le ministre a faite à l'Université Carleton? Cela figure au compte rendu. Puis, le ministre a poursuivi en disant:

... et évidemment, du très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau). Je prépare en ce moment à mon bureau un télégramme pour le journal *Toronto Sun* et pour *Le Charlatan*, rétablissant les faits.

C'est ce que le ministre a dit qu'elle était en train de faire. Si Votre Honneur le désire, je peux lire toute la déclaration. Je ne crois pas que cela soit nécessaire, mais il existe une différence fondamentale entre la position adoptée par le ministre à l'Université Carleton—son discours a été enregistré—et celle qu'elle a prise hier à la Chambre des communes.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je permettrai au député de Grenville-Carleton (M. Baker) de continuer à parler dans une minute. D'autres personnes désirent intervenir dans le débat. J'entendrai le premier ministre suppléant qui est également prêt à prendre la parole. Toutefois, le député de Grenville-Carleton devra me persuader que cela constitue de prime abord une question de privilège. Ce qu'il vient de dire est peut-être vrai—et, dans ce cas, je suis prêt à entendre un débat là-dessus—mais en supposant qu'il y ait une contradiction directe entre ce que le ministre a dit à l'Université Carleton et ce qu'elle a dit à la Chambre, cela constitue-t-il une question de privilège?

[M. l'Orateur.]

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Je vous remercie de votre intervention, monsieur l'Orateur, mais ce que le ministre a dit du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), faisait suite aux commentaires de ce dernier sur sa déclaration à l'Université Carleton. L'honorable représentante a prétendu que le député avait lancé des accusations injustifiées. Cela figure dans le paragraphe précédant ce que j'ai déjà lu. J'aurais en parler lorsque Votre Honneur s'est levé. Cela se trouve à la page 692 du *hansard*. Je ne sais pas comment on peut concilier cela avec ce que le ministre a dit à l'Université Carleton. Je ne crois pas que cette affaire puisse être traitée à la légère comme un débat auquel devrait simplement contribuer les deux côtés.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** C'est abuser de la Chambre.

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Je suis navré, monsieur l'Orateur, mais je ne puis souffrir le bruit provenant de l'autre côté.

Cette question est importante à mon avis à un autre titre. Le ministre est membre du Parlement. Si le *Charlatan* de Carleton a fait du tort au ministre, comme elle l'affirme, les députés du Parlement ainsi qu'elle-même ont, dans ce cas, le droit d'éclaircir la question. Si la transcription de sa déclaration, qui provient dit-on d'une bande enregistrée de la voix d'un ministre de la Couronne, n'est pas conforme à ce que le ministre a dit, ou si sa voix n'est pas celle du ministre qui est député de la Chambre, celle-ci devrait avoir le bénéfice du doute et toute possibilité de se disculper.

Par conséquent, comme le ministre n'a pas proposé de motion, je propose, avec l'appui du député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn):

Que la question de privilège, soulevée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

Je le fais pour que la question soit réglée au vu et au su de tous.

**M. l'Orateur:** Tout d'abord, je dois indiquer que j'ai déjà rendu une décision sur le bien-fondé de la question de privilège qu'a soulevée le ministre. J'ai signalé antérieurement—et je donnerai les précédents avant de prendre une décision finale—que d'après les précédents de la Chambre, il n'est pas de règle qu'un député demande de renvoyer à un comité une question de privilège soulevée à propos d'un grief d'un autre député. Cela ne s'est jamais fait. Quoi qu'il en soit, je me réserve d'examiner la question, d'étudier les précédents et de prendre une décision relative à la thèse avancée par le député de Grenville-Carleton.

**L'hon. John C. Munro (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une remarque sur cette similitude de question de privilège qu'a soulevée le député de Grenville-Carleton (M. Baker). Même s'il y a contradiction entre ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>lle</sup> Bégin) a déclaré à l'Université Carleton et ce qu'elle a dit hier, ce que nous ne croyons pas, cela ne constitue pas une question de privilège. Je serais disposé à en parler plus amplement, au besoin.